

جمعية حقوق و عدالة

DROITS & JUSTICE

« من أجل مغرب أكثر عدلا »

MARIAGE DES MINEURES

UNE ENFANCE VOLÉE



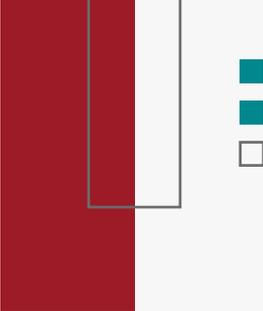
KVINFO
GENDER ■ DIVERSITY
INFORMATION
EQUALITY



Danish-Arab
Partnership Programme

SOMMAIRE

Remerciements	2
Avant Propos	3
Introduction	5
Témoignages	6



REMERCIEMENTS

Ce livret n'aurait pas pu être achevé sans l'audace et le courage de ces femmes mariées enfants qui nous ont confié leurs histoires, pleines de souffrances et de leçons, à transmettre aux décideurs, et à tous les acteurs concernés pour éveiller les consciences et mettre fin au mariage d'enfants dans notre pays.

Nous tenons à remercier ces femmes qui ont su garder leur âme d'enfant. Nous remercions également tous ceux qui ont enrichi ce recueil d'expériences par leurs parcours et témoignages.

AVANT PROPOS

«Mariage d'enfants», «mariage des mineures»,... Des termes qui en disent long sur une enfance dont a sacrifié ses droits légitimes : l'éducation, le jeu, la découverte, l'apprentissage, la tendresse... pour rejoindre un monde qui à priori réservé aux «adultes». Ce monde d'adultes au Maroc exige des responsabilités, telles que «prendre soin de son époux », « gérer un foyer du matin au soir», «porter un enfant dans son petit ventre 9 mois», «élever et éduquer un/ou plusieurs enfants» ... comment peut-on demander à une enfant (âgée de moins de 18 ans) d'accomplir toutes ces responsabilités inadaptées à sa capacité !!

Le mariage d'enfants représente une problématique épineuse qui persiste encore et encore dans notre pays.

Plusieurs facteurs économiques, sociaux et culturels sont à l'origine de ce mariage. La pauvreté et les traditions forcent souvent les jeunes filles à se marier avant 18 ans. Les familles pensent qu'il y aura une personne de moins à nourrir quand une fille ira chez son mari.



L'honneur de la famille est une raison souvent citée. Les familles oublient que le mariage des enfants conduit fréquemment à la violence conjugale , au divorce et parfois même au suicide.



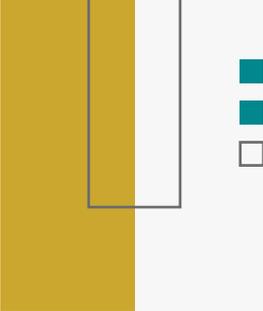
Malheureusement, les mesures juridiques censées protéger les filles en criminalisant le mariage des enfants, laissent à la discrétion du juge la possibilité de dérogation pour le mariage en dessous de 18 ans avec certaines conditions précisées dans les articles 20 et 21, le juge a la possibilité de procéder à une expertise médicale ou à une enquête sociale – à savoir que les deux procédures en même temps ne sont pas obligatoires – Le recours à une seule procédure renforce la probabilité d'accord des demandes de mariage d'enfants (l'esprit patriarcal qui prévaut chez certains magistrats, le poids et l'ancrage des traditions sociales constituent tant d'éléments qui favorisent leur jugement) puisque le juge peut ignorer l'expertise médicale ou l'enquête sociale. Faute d'imposition de ces deux mesures, le juge a plus de marge de manœuvre concernant l'approbation du mariage d'enfants.

INTRODUCTION



L'association **Droits et Justice** œuvre depuis 2014, pour la lutte contre le mariage d'enfants au Maroc, à travers, la sensibilisation et le plaidoyer. Le présent document représente un des outils qui servira à renforcer le plaidoyer dans le cadre du projet « **Combattre le mariage des mineures au Maroc** » financé par le Centre danois de recherche sur les femmes et le genre (KVINFO). Le présent livret constitue un recueil de témoignages de filles mariées mineures. On y trouve rassemblée, la parole des filles mariées mineures, à la coutumière ainsi que celles des acteurs directs, qui sont en contact avec ces filles. A travers ces paroles-là, rassemblées dans le strict respect de la volonté des victimes du mariage d'enfants, ressortent les différentes discriminations et souffrances que vivent ces filles. Ces parcours de vie sont racontés directement par les actrices elles-mêmes. Ils expriment ainsi le vécu réel de ces filles. A travers ces témoignages, on découvre le triste vécu de ces filles, les privations ainsi que les violences qu'elles ont subies. Ces témoignages racontent aussi l'expérience après le divorce et les conséquences de ces unions dans leurs vies et leurs santé. La parole ajoutée des acteurs directs de ces mariages apporte un éclairage complémentaire aux témoignages des filles mariées mineures. Notre ambition, c'est que ces témoignages servent à éveiller les consciences,

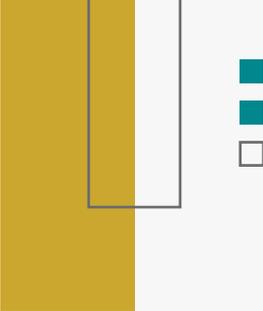
Destinée aussi bien au public au sens large du terme qu'aux décideurs politiques, nous souhaitons que cette parole de ces femmes sacrifiées puisse en finir une fois pour toutes avec ces unions de la honte...



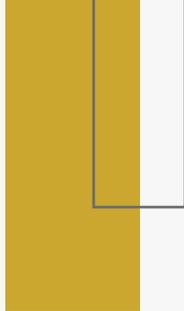
Rachid, juge de la famille

« Je n'ai jamais vu un mariage de mineures qui a réussi »

*Il faut avant tout évoquer le cadre juridique qui régit le mariage des mineures au Maroc. Si l'article 19 du Code de la famille énonce que « **la capacité matrimoniale s'acquiert, pour le garçon et la fille, jouissant de leurs facultés mentales, à dix-huit années grégoriennes révolues** », celui qui le suit (article 20) stipule que le « **juge de la famille chargé du mariage peut autoriser le mariage du garçon et de la fille avant l'âge de la capacité matrimoniale, par décision motivée précisant l'intérêt et les motifs justifiant ce mariage.**» Ce qui est problématique dans cet article, c'est qu'à aucun moment, cet « intérêt » n'est explicitement défini par le législateur. On marie une mineure parce qu'elle est orpheline, victime d'un viol, pauvre ou a interrompu ses études. Pour ce qui est du mariage coutumier (par la Fatiha), c'est l'article 16 de la Moudawana qui le permet. Un article qui ne devait durer que cinq ans, mais qui a été prolongé à deux reprises : de 2009 à 2014 et de 2014 à 2019. Cet article prévoit que « **si des raisons impérieuses ont empêché l'établissement du document de l'acte de mariage en temps opportun, le tribunal admet lors d'une action en reconnaissance de mariage tous les moyens de preuve ainsi que***



l'expertise». Pour les communs des mortels, l'État va réactiver cet article et donc les gens continuent à se marier à "la Fatiha". Pour ma part, je pense que dans le cas du mariage des mineures, il faut définir ce qu'est « l'intérêt » d'une mineure, parce que le mariage ne peut pas être considéré comme une solution pour des problèmes sociaux comme la pauvreté ou l'abandon scolaire. Quant au mariage coutumier, et de par mon expérience, parfois les couples contractent ce type d'union parce qu'il n'y a pas de adouls dans la région. Une des solutions pratiques, c'est de permettre aux agents de l'état civil d'établir les contrats de mariage dans un souci de simplification des procédures administratives. Quant à l'article 16, il faut l'amender, permettre la reconnaissance pour les couples réellement concernés tout en punissant d'amende ou de prison, ceux et celles coupables de pratiques frauduleuses. Pour ce qui est des mentalités, je pense que le droit peut changer les us et coutumes. Nous l'avons constaté avec le divorce pour raison de discorde ou "chikak", qui a été fait à la base pour les femmes et qui est de plus en plus utilisé par les hommes. C'est également le rôle de l'État de sensibiliser, de combattre les pratiques malhonnêtes et que les lois s'appliquent véritablement. En tant que juge, j'ai refusé à maintes reprises des demandes de contracter un mariage avec une mineure. Une année plus tard, les mêmes personnes revenaient pour une reconnaissance du mariage après un mariage à "la Fatiha" et une

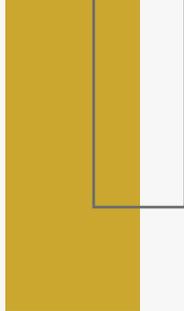


grossesse. Ils nous mettent ainsi devant le fait accompli. De toutes les manières, même pour les mariages des mineures contractés légalement, cela finit en général par un divorce parce que ce genre de mariage est synonyme d'exploitation et de malheurs. Durant toute ma carrière en tant que juge, je n'ai jamais vu un mariage de mineure qui a réussi...

Dounia, 20 ans, mariée à 13 ans

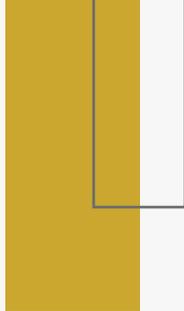
« Il m'a serré les mains et m'a demandé de supporter l'acte en me répétant qu'il était mon mari »

J'ai quitté l'école il y a sept ans parce que j'ai été mariée à un homme beaucoup plus âgé que moi. Il avait 38 ans et était riche et ma famille me répétait que j'allais vivre très bien avec lui. Il m'a imposé "le niqab" parce qu'il était religieux. C'était la condition pour que le mariage ait lieu. Je voulais encore jouer avec mes copines, m'amuser, comme tous les enfants. Cela me rendait bien triste. Nous avons commencé alors à chercher le moyen pour conclure le mariage. Nous avons fait le tour des juges de Casablanca, en vain. Nous nous sommes rabattus sur un mariage par "la Fatiha". Cet homme m'a pris ma virginité parce qu'il voulait partir en Syrie. C'était sans mon consentement. Un viol ! Il m'a serré les mains et m'a



demandé de supporter l'acte en me répétant qu'il était mon mari. Il apportait toujours des arguments religieux. Je ne saurais pas vous décrire le sentiment que j'ai ressenti alors, mais j'ai fondu en larmes. Il me répétait qu'il ne faisait qu'appliquer "la charia". Il a obtenu ce qu'il voulait de moi et une semaine plus tard il m'a appelée pour me dire qu'il était parti en Syrie rejoindre un groupe jihadiste. Il m'a alors demandé de le rejoindre en passant par la Turquie, ce que j'ai refusé. J'ai continué dès lors à vivre avec ma mère et ma sœur. Quant à mon père, il s'en foutait complètement. Pire, il n'arrêtait pas de m'insulter pour des choses dont il était lui même responsable. J'ai déposé une demande administrative pour réintégrer l'école et j'ai enlevé "le niqab". J'avais envie d'oublier, de tout recommencer, de revivre mon enfance. Mais mon père s'y est opposé et m'a poussée à aller me prostituer. J'ai commencé à faire de mauvaises choses. J'avais juste envie de tout oublier. Je me droguais pour me calmer et supporter mon père. Je prenais des médicaments destinés aux aliénés mentaux juste pour me calmer.

Aujourd'hui, tout ça, c'est du passé. J'ai tourné la page. J'ai repris ma vie petit à petit : j'ai acheté une moto, repris des études grâce à l'appui d'une association. Quand j'ai obtenu mon diplôme en esthétique et coiffure, j'étais tellement heureuse. Je me sentais fière de moi-même comme si j'ai accompli quelque chose d'important. Je n'étais plus la Dounia « bonne à rien », je suis devenue quelqu'un. Je pouvais postuler pour des stages ou



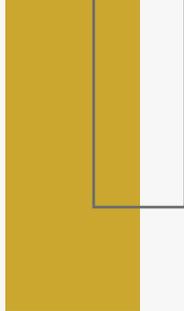
pour un travail dans des salons de luxe.

Zoubida, sage-femme

« Une fille mineure n'a pas droit à l'intimité même quand elle est à l'hôpital »

Je considère le mariage avec une mineure comme un crime. Tout d'abord, parce que c'est une violence exercée sur un enfant, que ce soit par la famille du mari qui l'exploite ou par l'époux lui-même qui lui impose sa loi par la force. Ensuite, c'est une union qui met un terme aux rêves et aux ambitions de la fille. Enfin, on ne demande jamais son avis à la fille, même si on ne peut pas parler de consentement à cet âge-là. Après le mariage, cette fille mineure ne dispose pas de son corps comme elle veut. Ce n'est pas elle qui décide quand elle veut tomber enceinte. C'est sa mère ou sa belle-mère qui décident pour elle, y compris du lieu où elle va accoucher : à la maison ou dans un hôpital. Idem pour le choix du prénom du bébé qui reste tributaire de la décision de la belle-mère. Pour la belle famille, c'est comme si elle avait acheté une bête au souk et l'avait ramenée à la maison.

Parmi les problèmes de santé que rencontrent les filles mineures lors de la grossesse, on trouve l'hypertension, l'anémie, les infections, les hémorragies aiguës, le stress et la dépression... Il faut savoir que dans la

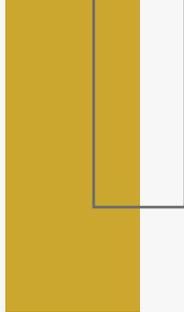


majorité des cas, ces jeunes filles ne bénéficient pas d'un suivi médical et d'un programme d'alimentation adéquat.

La belle famille qui pense posséder cette jeune fille l'exploite en général pour le travail domestique ou dans les travaux des champs, en milieu rural, et ne veut pas que cela se sache, ce qui serait le cas lors d'un suivi médical au dispensaire. Et même dans le cas où elle vient au dispensaire et qu'on recommande, par exemple, un traitement en fer, il faut en parler à la belle-mère et la convaincre de l'utilité de ce régime pour la fille. Une fille mineure n'a pas droit à l'intimité même quand elle est avec une sage-femme : quand je pose des questions sur la dernière fois où la fille a eu ses règles, c'est la belle-mère qui me répond !

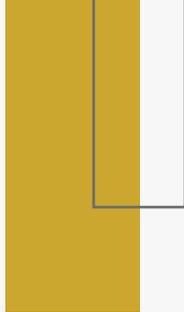
Dans bien des cas, la fille mineure enceinte découvre l'hôpital quand elle vient accoucher. Elle doit faire face à des douleurs atroces alors. Il faut imaginer la peur de cet être encore enfant, parce qu'elle n'est pas préparée à une telle épreuve. Pire, on ne peut même pas parler de grossesse désirée puisqu'à la base, elle n'a pas choisi de tomber enceinte. Ce n'est donc pas un événement heureux pour une fille mineure. L'accouchement d'une mineure est un enfer pour elle et pour le personnel soignant : une fois que les contractions commencent, la fille mineure entre dans une panique indescriptible avec des comportements qui peuvent être nocifs pour elle. Quand tu lui dit « pousse », elle ne sait que faire...

C'est un drame surtout si la fille fait une crise d'éclampsie ou une



hémorragie. La grossesse chez une fille mineure engendre plusieurs problèmes de santé, comme la fragilité des os à un âge précoce, l'anémie chronique ainsi que des problèmes psychiques et, pour le nouveau-né, un retard de croissance intra- utérin. Un jour, je me suis déplacée pour voir une fille de 17 ans, enceinte au neuvième mois, qui avait perdu conscience. La famille nous a dit qu'elle avait une crise de msalmine (épilepsie). À un moment, elle a eu une crise de d'éclampsie suite à son hypertension. J'ai appris par la famille qu'elle avait eu ce genre de crises cinq fois avant qu'on ne fasse appel à nous. Nous avons appelé une ambulance en urgence et procédé à une césarienne. Cette fille a passé 10 jours en réanimation et l'accouchement a engendré des séquelles à vie : problème de vue, de mobilité d'une de ses mains...

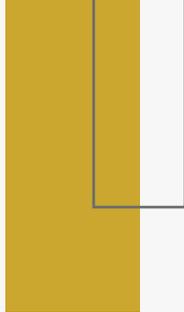
Une autre fois, une mineure anémique est venue à la maison d'accouchement. Elle ne pouvait même pas marcher. J'ai demandé à la famille de la transférer à l'hôpital parce que je voyais bien que la fille était en mauvais état : elle était livide et souffrait d'une baisse de tension. L'époux et la belle mère ont refusé de la transférer et l'ont ramenée à la maison. Deux semaines plus tard, nous avons appris qu'elle avait accouché à la maison et avait trouvé la mort suite à une hémorragie aigue.



Khadija, 21 ans, mariée à 17 ans

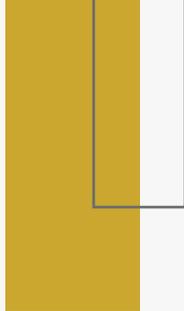
« Je rêvais d'un mari tendre et amoureux comme les hommes des séries turques »

J'ai vécu et grandi dans un village de l'Atlas au Sud de Marrakech. Comme beaucoup de filles du douar, j'ai arrêté mes études à 14 ans. Ensuite, j'ai travaillé aux champs avec les autres filles qui n'allaient plus à l'école. Il n'y avait pas d'autre activités, ni de possibilité d'apprentissage d'un métier. J'ai par la suite rencontré un jeune homme vers la fin de la vingtaine. Il était venu au douar chercher une fille à épouser. Au début, il m'a bien plu. On s'est mariés et je me suis installée chez sa famille. J'avais 17 ans. Ça se passait bien entre nous, mais pas du tout avec ses sœurs ni surtout sa mère. Elle me battait au quotidien et me privait parfois d'eau et de nourriture. J'ai essayé de supporter tout cela, mais j'ai fini par m'enfuir une première fois d'abord, puis il y a deux mois, après trois ans de vie conjugale. Je suis partie pieds nus et ai parcouru des kilomètres avant d'arriver chez mes parents. Aujourd'hui, nous ne sommes pas encore divorcés. Il est vrai qu'il demande après moi, mais moi, je refuse d'habiter encore chez sa mère et ses sœurs. Je veux avoir un chez-nous. Mais, lui me répète qu'il ne peut pas se séparer



de sa mère.

Avant de me marier, j'imaginai autre chose, mais surtout pas l'enfer dans lequel j'ai vécu. Je rêvais d'un mari tendre, attentif et amoureux comme les hommes des séries turques. Alors que dans la vie, la vraie, après les premiers mois, ma vie se résumait entre le travail aux champs et le travail domestique, sans que cela satisfasse ma belle famille. Ma belle-mère interférait dans tout, y compris dans mon intimité. De retour chez mes parents, je me sentais vide. Tout d'abord, j'avais l'impression d'avoir perdu trois ans de ma vie. Ensuite, je ne trouvais absolument rien à faire pour m'occuper. Enfin, je suis une bouche de plus à nourrir pour mon père qui est malade et ne peut plus travailler comme avant. Je pense beaucoup à ma vie ratée, aux études que j'aurais pu continuer et j m'accroche à l'espoir de refaire ma vie, de me former à un métier. Mais ce qui est sûr, c'est que si je deviens une mère, je ne marierai jamais ma fille mineure... Jamais !

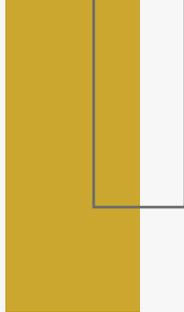


Rachida, 23 ans, mariée à 16 ans

« Je ne suis pas heureuse dans mon ménage parce que mon mari n'a pas de travail »

Je n'ai jamais été dans un établissement scolaire. Mes maux à la tête m'ont empêché de fréquenter les bancs de l'école. À 16 ans, mes parents m'ont obligée à me marier. Je ne voulais pas, mais toutes mes sœurs ont été mariées à moins de 18 ans et ma mère elle, l'a été à 12 ans. C'est ce qui m'a poussé à accepter ce mariage. Aujourd'hui, je suis mère de deux petits garçons, un de six ans qui vient d'intégrer l'école et l'autre qui a trois ans. Je ne suis pas heureuse dans mon ménage parce que mon mari n'a pas de vrai travail. Nous habitons dans une ferme et sommes à la merci du propriétaire qui peut nous expulser quand il veut. Il nous offre le gîte, et en échange, mon mari s'occupe de l'entretien des lieux. Pour le reste, c'est ma mère qui m'aide. En fait, mon époux ne prend pas ses responsabilités. Et moi, je ne peux rien faire puisque je n'ai jamais appris un métier.

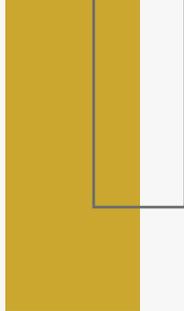
Les enfants, c'est bien d'en avoir, mais c'est encore mieux de s'occuper d'eux. Ma hantise, c'est de devoir les déscolariser, si on n'a plus où habiter.



Amal, coordinatrice des programmes

« Un travail de sensibilisation est important afin d'ouvrir des perspectives pour les jeunes filles et leurs parents »

Nous avons été informés par un message sur les réseaux sociaux de l'imminence d'un mariage de mineure, de surcroît forcé, dans une région du Sud du Maroc. Il s'agissait d'une fillette de 13 ans, brillante dans ses études. Le père avait donné sa parole pour la marier au fils d'un de ses amis qui avait la trentaine. Nous avons donc organisé une action de sensibilisation dans cette région connue pour son taux élevé de mariage de mineures et de mariages arrangés. Il fallait tout d'abord identifier la jeune fille. Nous avons donc réalisé du porte-à-porte, aidés en cela par des jeunes volontaires du douar. Nous avons réussi à identifier et à communiquer avec la fille concernée. Elle nous a clairement dit que c'étaient ses parents qui avaient besoin de sensibilisation. Nous avons pris rendez-vous avec la maman. Elle a été à notre écoute. Mais nous avons aussi fait intervenir les autorités locales, qui se sont mobilisées. C'est le Caïd lui-même qui a convaincu le père de ne pas marier la petite et de lui permettre de poursuivre ses études. Nous nous trouvons souvent dans des contextes bien particuliers où il est difficile pour les jeunes filles de continuer leurs études, surtout après la fin du primaire. Ce

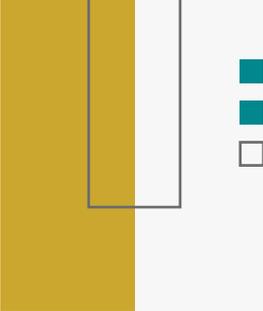


contexte culturel spécial ne valorise pas la voie scolaire pour les filles et des femmes de plus de 20 ans qui ne sont pas mariées y sont considérées comme des ratées, des bayrates. Un travail de sensibilisation est donc important afin d'ouvrir les perspectives pour les jeunes filles et leurs parents. Nous insistons sur l'importance de la scolarisation, mais aussi et surtout de la formation professionnelle, clé de voûte de l'autonomisation économique et sociale pour les jeunes filles. Un autre travail de plaidoyer est d'une grande importance afin de lutter efficacement contre le mariage des mineures qui a des incidences sur la santé physique et psychique des jeunes filles, mais également sur leur avenir.

Amina, Casablanca, mariée à 15 ans

« J'ai été victime de harcèlement sexuel de la part de mon beau-père »

J'ai connu celui qui allait devenir mon mari très jeune et il faut le dire, j'étais follement amoureuse de lui. Je vivais dans une maison où il y avait beaucoup de pauvreté et de violence. Mon père frappait tout le monde, surtout ma mère. Et mon grand frère exerçait sa violence sur ses petites sœurs. Tout ce que je souhaitais, c'était quitter le domicile parental.

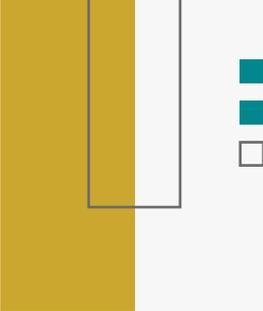


Après le mariage, je me suis installée chez ma belle famille. C'était pire. Non seulement, j'étais la cible de la violence de membres de sa famille, mais également de harcèlement sexuel de la part de mon beau-père. Je n'avais pas d'autres options que de fuir. Cette situation m'a exposée à la rue et à ses dérives. Il m'a fallu du temps pour m'en sortir, trouver un travail décent, dans une société de câblage. Ma grande chance, c'est de ne pas avoir eu d'enfants avec mon ex-époux. J'espère que ma fille ne tombera pas amoureuse, et surtout ne se mariera pas, à un âge aussi précoce.

Nouhaila, 20 ans, mariée à 16 ans

« Je refuserai catégoriquement que ma fille se marie à mon âge »

J'ai arrêté mes études avant la fin du primaire. Je me suis mariée avec un homme de 24 ans que je ne connaissais pas et qui est venu chez mes parents demander ma main. Ces derniers ont demandé mon avis et j'ai dit oui parce que je ne faisais que passer du temps à la maison à ne rien faire. Le juge avait alors entrepris quatre entretiens sociaux avant de transférer à l'expertise médicale et de donner finalement son accord. Nous n'avons pas encore d'enfants et je prends régulièrement la pilule pour éviter une grossesse non désirée puisque l'on fait face à des difficultés financières. Moi, je travaille à la maison dans la couture traditionnelle, ce qui nous ramène

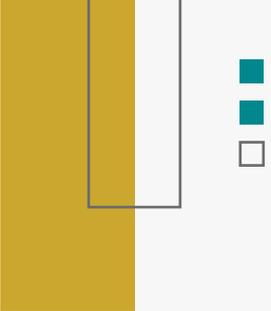


autour de 1000 DH par mois. Mon mari lui est un forgeron journalier, donc tout dépend de la demande. Son revenu ne dépasse pas, dans les meilleurs des cas, 1500 DH par mois. C'est pour ces raisons-là que l'on vit encore chez mes beaux-parents, qui subviennent ainsi à nos besoins quotidiens. Je suis heureuse avec mon mari, mais je refuserai catégoriquement que ma fille se marie à mon âge. Je veux qu'elle continue ses études et garantisse son avenir avant de se lancer dans la vie conjugale.

Hakima 42 ans, mariée à 16 ans

« Le mariage raté et la violence que j'ai subie ont été fatals pour moi »

J'ai dû arrêter mes études au collège pour me marier avec un homme, petit commerçant de son état, qui avait alors 25 ans. Je l'avais rencontré et nous avons entamé une relation. Il s'est par la suite présenté chez ma famille. Devant mon insistance, mes parents ont accepté. Dès les premières semaines qui ont suivi le mariage, il s'est avéré un véritable tortionnaire. Il me frappait au quotidien, pour n'importe quel motif, surtout quand il était en manque de drogue. Il m'insultait et me faisait sentir comme une moins que rien. Sa violence augmentait au fil des semaines et moins d'une année plus tard, j'ai demandé et obtenu le divorce. Ce mariage raté et cette violence

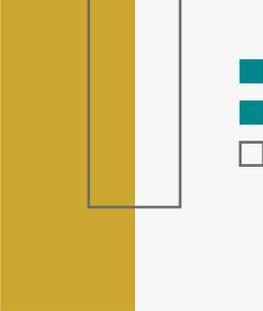


que j'ai subie ont été fatals pour moi. Je me suis laissé aller à la consommation de drogues afin de tout oublier. J'ai perdu toute estime pour moi et me suis abandonné à la prostitution. Ce qui en a résulté, c'est la naissance de ma fille, qui a malheureusement arrêté à ses études. Je ferai de mon mieux pour que ma fille se marie à un âge convenable, entre 20 et 22 ans. Je lui souhaite un mari gentil, attentif compréhensif et capable de la prendre en charge.

Ikram, 26 ans, mariée à 15 ans

« Ma première grossesse a été très dure »

J'ai arrêté mes études en 6^{ème} année primaire. Je me suis mariée à un âge précoce. Mon mari a dix ans plus que moi. Ses parents sont les voisins de ma grand-mère. Les deux familles entretenaient d'excellentes relations et se sont mis d'accord pour nous marier. Je suis mère de deux enfants, une fille de dix ans et un garçon de sept ans. Je me souviens encore de ma première grossesse. J'étais encore mineure. C'était très dur. Je ne connaissais pas la pilule avant, mais après ma deuxième grossesse, j'ai décidé de la prendre. Nous habitons encore chez ma belle-famille qui est bienveillante à mon égard. Mon mari nous fait vivre grâce à son travail de transporteur par le biais d'un triporteur. Une activité qui lui rapporte autour de 1500 DH par

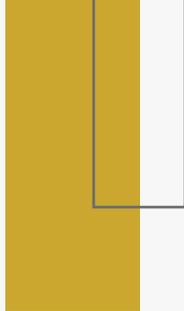


mois. Moi, je m'occupe des enfants. J'aimerais que ma fille se marie après l'âge de 18 ans parce qu'une famille, surtout avec les enfants, demande beaucoup d'efforts et de patience.

Aïcha, mariée à la Fatiha à 13 ans

« Les femmes mariées à la Fatiha subissent tous les malheurs du monde »

Je me suis mariée "orfi" et, cinq ans plus tard, j'étais mère de deux enfants. Mais, aucun d'eux n'avait d'existence juridique. Je ne voulais pas me marier dans ces conditions. Je savais que les conséquences allaient être désastreuses, mais c'était la pratique de l'époque. Je n'y pouvais rien du tout. Moi, j'ai eu beaucoup de chance parce que mon mari ne m'a jamais abandonnée. Et on n'a pu arranger notre situation en 2015 grâce à l'appui d'une association. Nos deux enfants, qui disposent aujourd'hui d'un acte de naissance, ont pu intégrer l'école. D'autres n'ont pas eu cette chance. Ma voisine Ytto a été abandonnée par son mari alors qu'elle était enceinte de sa fille, et il refuse encore de la reconnaître. Elle ne perçoit pas de pension alimentaire et doit s'en sortir toute seule. Je connais aussi des enfants, nés de mariages à "la Fatiha", dont les parents sont décédés et qui ne parviennent pas encore à avoir une existence légale. Dans nos régions



enclavées, les femmes mariées à "la Fatiha" subissent tous les malheurs du monde : elles travaillent beaucoup plus que les hommes, sont répudiées et abandonnées sans droits, subissent la polygamie et sont parfois obligées de s'adonner à la mendicité ou à la prostitution.

****Tous les noms ont été changés afin de garder l'anonymat des témoins***



يوم تحسيسي بمخاطر زواج القاصرات

التزويج القاصرات

Le mariage des mineurs

Le mariage des mineurs

NON AU MARIAGE FORCÉ

NON AU MARIAGE FORCÉ

Dessins réalisés par des élèves du lycée Mohamed Zerrktouni_arrhma lors d'un atelier de sensibilisation sur les conséquences du mariage d'enfants Casablanca - 2022

جمعية حقوق و عدالة

DROITS & JUSTICE

« من أجل مغرب أكثر عدلا »



131, boulevard Abdelmoumen, 5^{ème} étage
Apprt N° 21 - Casablanca - Maroc
Tél : (+212) 522 258 266 - Fax : (+212) 522 252 306
www.droitetjustice.org
contact@droitetjustice.org